

Le maire adjoint du Cap-Ferret, M. Elorz, et une partie de la population ont décidé en effet de lancer une campagne, voire un référendum, pour obtenir l'autorisation d'installer un port de plaisance au Mimbeau, anse naturelle située à l'extrémité de la presqu'île. Ce projet de port de douze cents places, rentabilisé par un lotissement, intéressait un promoteur parisien, M. Christian Gaucher. Il avait été néanmoins repoussé par la mission interministérielle, qui s'était rangée à l'avis exprimé en juin 1971 par l'équipe d'architectes responsable de l'aménagement de l'unité no 4.

" Le Mimbeau, site naturel privilégié, sera aménagé en aire de jeu pour les enfants et pour les sports nautiques. Quant au port de plaisance, il est inopportun à cet endroit de la côte ", expliquaient les architectes.

A plusieurs reprises dans le courant de l'automne, M. Émile Biasini, président de la mission, avait réaffirmé en public son hostilité au port de plaisance du Mimbeau. Il tranchait ainsi une interminable querelle qui opposait depuis août 1970 les tenants du port soutenus par le promoteur et les membres du comité de défense du site (1).

Ceux-ci avaient multiplié les démarches et les interventions pour que " des manœuvres spéculatives ne viennent pas dénaturer irrémédiablement l'un des derniers sites naturels du bassin d'Arcachon ". Ils mettaient en évidence les risques de pollution de la nappe phréatique, la présence de nombreuses colonies de vacances à cet endroit où la baignade est sans danger, etc.

En leur donnant satisfaction, la mission Aquitaine s'opposait courageusement un promoteur dont les appuis politiques n'étaient pas négligeables.

Une contre-attaque

En décembre dernier l'affaire paraissait donc classée D'autant plus que le promoteur, M. Gaucher (auteur notamment du port de Bormes-les-Mimosas sur la Côte d'Azur, et du C.H.U. de Poitiers) venait de déposer son bilan. M. Albin Chalandon avait même réclamé l'ouverture contre une de ses sociétés d'une enquête judiciaire (le Monde du 21 mars).

La nouvelle contre-attaque en faveur du port de plaisance émane d'une agence immobilière de Bordeaux, qui, dès le début, avait été chargée de commercialiser le projet. Celle-ci a recueilli, dans le courant de l'été dernier, près de mille options sur le futur port. Plusieurs groupes bancaires sont donc prêts aujourd'hui à prendre le relais du promoteur en faillite, et des médecins suisses et français sont intéressés par la création, en annexe du port, d'un vaste centre de thalassothérapie.

Quant à la municipalité, elle voit dans le futur port de plaisance " une chance de développement pour le Cap-Ferret, dont l'économie et l'emploi se dégradent d'année en année ".

L'offensive contre la mission Aquitaine s'appuie sur des considérations techniques et politiques.

" Techniquement, déclarent les nouveaux promoteurs, la position officielle est indéfendable. On interdit un port au Mimbeau alors qu'il existe déjà une rade naturelle, mais projette d'en creuser un plus au nord au prix de gigantesque travaux. "

Mais c'est probablement l'aspect politique de ce nouvel épisode qui risque de provoquer quelques commentaires en Aquitaine. Les promoteurs, qui brandissent volontiers des photocopies de lettres officielles en appellent, en effet, à M. Jacques Chaban-Delmas lui-même. Ils affirment que c'est sur la foi d'encouragements venus de son cabinet que les premières démarches concernant le port de plaisance avaient été engagées par M. Drouot-Lhermine, compagnon de la Libération.

Un accord verbal

Dans un texte écrit, ils déclarent notamment : " Début 1969, des échanges de correspondance ont eu lieu entre M. Jacques Chaban-Delmas, alors président de l'Assemblée nationale, et M. Drouot-Lhermine, favorisant les démarches de celui-ci auprès des différentes administrations qui, unanimement, ont été favorables à ce projet. "

Le 23 mai 1969, M. Drouot-Lhermine se tuait en voiture sur l'autoroute de l'Ouest. Le 18 septembre suivant, un médecin bordelais, le docteur Parlange, écrivait au premier ministre pour lui demander s'il voulait bien accepter de reporter sur lui l'appui qu'il avait donné à M. Drouot-Lhermine ".

Selon les promoteurs : " M. Chaban-Delmas, après avoir donné son accord verbal au docteur Parlange, l'a informé qu'il lui répondrait par l'intermédiaire de son cabinet de Bordeaux. Le 9 octobre 1969, celui-ci envoyait un courrier au docteur Parlange lui disant qu'il était bien évident que le premier ministre était tout à fait d'accord pour faciliter les démarches nécessaires à la réalisation du projet. "

L'avenir dira si cet appel discret au premier ministre sera bénéfique aux promoteurs. M. Chaban-Delmas a en effet pu légitimement changer d'avis après les études de la mission.

Ceux-ci affirment avec quelque amertume avoir engagé plus d'un million de francs dans les études préalables (études hydrauliques, marketing, etc.) concernant un projet brusquement bloqué.

Quoi qu'il en soit devant la tournure des événements, en tout cas, les adversaires du port eux aussi ont redoublé d'activité ces dernières semaines. La SEPANSO (Société de protection de la nature) réaffirme son hostilité au projet et " le soutien sans réserve qu'elle accorde à M. Biasini dans cette affaire ". M. Pierre Marcilhacy, sénateur de la Charente (non inscrit), qui possède une villa à cet endroit, a écrit dans le même sens au président de la mission : " Je lutterai par tous les moyens légaux à ma disposition, écrit-il, pour que les ambitions ou les espérances de profit de quelques-uns ne viennent pas détruire un environnement naturel relativement préservé. "

La suite donnée à cette " affaire du Cap-Ferret " sera d'autant plus remarquée qu'il s'agit désormais d'un cas exemplaire. Elle permettra de tester la capacité de résistance aux intérêts privés d'une mission interministérielle d'aménagement. Qu'une dérogation soit accordée ici et c'est tout le schéma d'aménagement qui risque, à terme, d'être remis en question.

(1) Querelle comportant de si nombreuses péripéties qu'elle a fait l'objet d'un mémoire de sociologie présenté en juin 1971 par un étudiant bordelais, M. Bertrand Garros, sous le titre : " Contribution à l'étude de l'intervention des groupes de pression dans la vie locale. "